



Compte-rendu du CSAL du 16/05/2024 – bilans

Ce CSAL « bilans » avait pour ordre du jour :

- 1 – Approbation des PV des CSAL des 01/12/2023, 22/12/2023, 09/01/2024 et 22/01/2024.
- 2 – Bilan budgétaire 2023 et prévisions 2024
- 3 – Bilan de la formation professionnelle 2023
- 4 – Bilan des tableaux d'avancement
- 5 – Bilan des listes d'aptitudes
- 6 – Statistiques télétravail 2023
- 7 – Point immobilier
- 8 – Point emplois – transferts internes
- 9 – Questions diverses

Vous trouverez ci-dessous le compte-rendu de la CGT Finances Publiques. Celui-ci n'a pas vocation à être exhaustif, mais à retracer les débats qui ont pu animer cette instance.

Déclarations liminaires :

En réponse à une déclaration liminaire, la Directrice a tout d'abord affirmé que le statut de la Fonction Publique est toujours défendu à ce jour. Elle a ensuite déclaré qu'il ne fallait pas occulter les difficultés que nous avons à recruter à la DGFIP, et particulièrement dans l'informatique. Selon elle il y a une vraie volonté de la DGFIP d'augmenter l'attractivité de nos services, d'inciter les jeunes à passer nos concours – et particulièrement en cette période qui voit se dessiner de nombreux départs en retraite à venir. Enfin, elle considère que la qualité de nos agents et de nos contractuels a été reconnue, et notamment dans le cadre de l'accord sur la revalorisation indemnitaire signé par l'ensemble des Organisations Syndicales représentatives de la DGFIP.

1 – Approbation des PV des instances précédentes.

L'ensemble des PV présentés ont été approuvés à l'unanimité.

2 – Bilan budgétaire.

En introduction, la Directrice nous rappelle que l'on demande des efforts budgétaires à toutes les directions, et qu'en conséquence cela nécessite d'avoir encore plus de rigueur que d'habitude concernant notre budget. Nous ne sommes d'ailleurs pas à l'abri que l'on nous demande encore plus d'efforts. En conséquences des arbitrages ont été faits, dont certains au plus haut niveau (Direction Générale). L'un des axes prioritaires, déjà présent lors des budgets précédents, est maintenu, à savoir sortir de l'obsolescence matérielle et logicielle. La Direction a par ailleurs confirmé qu'au vu de la situation budgétaire actuelle, il n'y aura pas à nouveau cette année de budget participatif.

Les questions posées à l'issue de présentation de ce bilan 2023.

– Suite à la baisse d'activité éditique de l'ESI de Poitiers doit-on avoir des inquiétudes quant à l'avenir de la mission, notamment en regard des travaux prévus à Nemours ?

La Direction répond que les travaux de Nemours concernent l'ensemble de l'ESI, et sont liés essentiellement à l'amiante et à la situation géographique du site (au milieu d'habitations). Il n'y a donc pas de projet particulier sur l'éditique de Nemours, simplement incluse dans ce chantier global.

Par ailleurs il n'y a pas d'inquiétude à avoir concernant l'éditique de Poitiers, car la DGFIP table bien sur les 4 établissements prévus (Mézieux, Nemours, Reims et Poitiers). La DGFIP d'ailleurs

met son outil d'impression au service des autres ministères, avec l'offre Imprim'FIP, et développe toujours plus en interne Clic-ESI pour le courrier « grainé », l'une comme l'autre étant source d'économie.

– Pourquoi y a-t-il une différence conséquente concernant les frais de stage entre les 4 établissements ?

Pour la Direction cela s'explique sur Bordeaux et Toulouse par les formations du DEV-OPS, assez nombreuses, alors qu'à Poitiers et Limoges il n'y a pas de grosse nouveauté. De plus concernant Limoges, l'établissement est plus petit que les autres.

– Les frais de parking de l'ESI de Toulouse et de Pau ont augmenté : pourquoi ?

La Direction répond que pour Toulouse les places sont prises en charge jusqu'à fin 2023, ainsi que le premier trimestre 2024, payé en avance. Et pour Pau il s'agit d'un report de paiement 2022 sur 2023, suite à une erreur de facturation.

– Le budget en baisse va-t-il avoir des conséquences sur les travaux de réinstallation des agents de Toulouse au 2^e étage, et notamment la promesse faite aux agents ayant accepté de changer d'étage de ne pas être installés en open space ?

Pour la Direction, les travaux à réaliser ne sont pas très importants et devraient passer dans la DGF (Dotation Générale de Fonctionnement) – on verra éventuellement dans le cadre de la FS (Formation Spécialisée du CSAL) si besoin. On a bien en tête le « pas d'open space ».

- Concernant les travaux à l'ESI 31 qu'en est-il de ceux du 1^{er} étage suite à la réinstallation de collègues au 2^e étage ?

La Direction considère que ceux-ci font partie de leur enveloppe globale de travaux.

Globalement, l'ensemble des Organisations Syndicales a dénoncé un budget « de rigueur », et rappelle que celui-ci ne doit en aucun cas avoir des incidences sur les conditions de vie au travail des agents de la DISI.

La Direction se dit consciente de cela, et déclare faire tout son possible pour trouver des solutions, et pour « rationaliser » tout ce qui peut l'être...

Elle nous rappelle au passage que le « point noir » budgétaire est la Cité Administrative de Bordeaux, qui représente presque 50 % du budget global de la DISI, et espère qu'avec la densification son budget sera enfin revu à la baisse à notre niveau.

3 – Bilan formation professionnelle.

En préambule la Direction nous informe qu'il y a un problème de liaison entre l'outil de gestion des stages de l'IGPDE et notre outil Sem@for, ce qui pose des problèmes de consolidation des statistiques, certaines devant être réalisées manuellement. Les équipes en charge du développement de Sem@for ont été saisies du sujet.

Par ailleurs, les formations « techniques » des agents EIFI (Édition Impression Finition) de Poitiers ne sont pas comptabilisées, ce qui explique en partie les taux plus bas chez les agents C, affectés majoritairement dans cet établissement.

Les questions posées suite à la présentation de ce bilan :

– Concernant les apprentis, quelle responsabilité leur donne-t-on au sein des services où ils sont affectés, et comment la disponibilité des maîtres d'apprentissage est-elle comptabilisée.

La Direction répond que les apprentis ne sont pas là pour compenser les emplois vacants, et n'ont donc pas à avoir de responsabilités particulières. Par ailleurs, concernant la charge de travail de leurs maîtres d'apprentissage, il convient d'utiliser CORE afin de bien la tracer, et de bien individualiser celle-ci.

– Il semble qu'il manque des préparations à certaines qualifications informatiques, notamment celle

de PSE-CRA.

La Direction rappelle que certaines consolidations ont été faites à la main, et notamment concernant les formations dispensées par l'IGPDE, mais prend note de cela, en espérant l'amélioration des liens entre les applications.

– Certaines formations, demandées pourtant assez tôt, ne débouchent pas sur une convocation pour l'agent concerné : cela est-il lié à un manque de candidats concernant celle-ci ?

La Direction répond que la plateforme ForPro de la DISI est sensibilisée à cela, et qu'elle cherche à compléter les formations dès lors qu'il manque des agents pour la suivre. Elle restera vigilante sur ce sujet. Par ailleurs elle rappelle qu'il y a aussi un sujet de nombre de places disponibles, avec des quotas réservés pour la Centrale, parfois prioritaires pour certaines formations.

Pour la CGT, les formations doivent en priorité se faire en présentiel, la qualité des formations opérées par ce biais étant sans commune mesure avec les autres solutions proposées, qu'il s'agisse de formation à distance (en visio) ou de e-formation (où les agents se forment « tout seuls »)

De plus, il convient de s'interroger sur les conditions matérielles mises à disposition des agents techniques de l'atelier éditique de Poitiers, qui ne disposent pas de bureau et d'ordinateurs individuels, amenés à suivre des e-formation – les taux de non réalisation et d'abandon étant particulièrement élevés pour les agents de catégorie C, dont ils constituent une large partie.

La Direction considère qu'il faut une offre pour tous : en effet il y a parfois des difficultés à faire déplacer certains agents sur un lieu de stage, même lorsque celui-ci se situe dans le département d'à côté. Il faut donc prévoir des formations accessibles à ces agents.

Pour l'accès et le temps d'accès à des e-formations pour les agents C techniques de l'EIFI, ils disposent bien du temps nécessaire, puisque l'atelier connaît des périodes de faible activité. La direction veillera à ce que les conditions matérielles nécessaires au suivi de celles-ci soient bien respectées. Et enfin elle réfléchit à associer ces agents à des formations administratives pouvant être faites à Poitiers, pendant les périodes « creuses ».

4 – Bilan TA.

L'ensemble des Organisations Syndicales s'est interrogé sur l'avenir de ces Tableaux d'Avancement suite au discours du Ministre de la Fonction Publique, prônant la suppression des Corps de catégorie A, B et C de la Fonction Publique. Elles ont rappelé leur attachement au Statut Général de la Fonction Publique, et leur détermination à combattre toute volonté de faire voler en éclat celui-ci.

La CGT a par ailleurs rappelé ses revendications concernant les Tableaux d'Avancement, à savoir la suppression des grades dans les corps de catégorie B et en C, avec grille indiciaire permettant une réelle évolution de carrière au sein de ces corps, et dans le cadre actuel à la promotion de l'ensemble des agents ayant vocation à être promus au grade supérieur.

5 – Bilan LA.

Il y a peu à dire sur ces moyens de promotion : le nombre d'heureux élus étant particulièrement faible – à la DISI Sud-Ouest 2 à 3 agents C promus B, et 1 agent B promu A tous les 2 à 3 ans – il est impossible aujourd'hui de considérer qu'il s'agit d'un moyen de promotion « accessible » aux agents. La Direction elle-même le reconnaît, et considère qu'il faut plutôt encourager les agents en quête de promotion et d'évolution de carrière à se tourner vers les concours et examens.

Par ailleurs avec la disparition des CAP locales et nationales, l'exercice est devenu particulièrement opaque.

La CGT a dans ce cadre rappelé son opposition aux LA, et appelé à leur remplacement par des concours et examens adaptés, favorisant la valorisation des acquis et de l'expérience, et notamment pour les agents informaticiens pour lesquels certaines épreuves ne sont pas adaptées actuellement.

6 – Bilan TT.

Ce bilan n'a pas amené de questions particulières : seule la pertinence de certaines statistiques, et l'absence d'autres a été évoquée, notamment l'impossibilité d'obtenir le nombre réel d'agents ayant, un contrat de télétravail, et ayant fait du télétravail dans l'année, et non pas le nombre de contrats de TT actuellement signés à la DISI Sud-Ouest – les agents ayant à la fois du télétravail fixe et ponctuel ayant 2 contrats.

La Direction ne peut, en l'état actuel des applications disponibles, nous donner ces chiffres, et renvoie à une éventuelle future évolution de SIRHIUS.

Elle nous informe par ailleurs que le bilan du questionnaire TT envoyé aux agents de la DISI sera fait lors de la prochaine réunion de la FS.

7 – Point immobilier.

– A Limoges, pour pouvoir conduire des travaux de rénovation énergétique (études faites) et obtenir les budgets nécessaires auprès de la Direction Générale et du Ministère, il faut désormais conduire une politique active de densification des locaux, et donc trouver des administrations susceptibles de venir s'y installer avec nous, dans l'espace libéré suite à la fermeture de l'ancien atelier éditique. Une communication plus précise sera faite aux agents de l'ESI fin mai, avec derrière une volonté d'organiser une visite des locaux avec le RRPIE (Responsable Régional de la Politique Immobilière de l'État). Une administration serait à ce titre intéressée par ces locaux.

Les conséquences sur l'espace actuellement occupé par les agents de l'ESI, et une possible restructuration de celui-ci, ne sont pas encore connues. La Direction considère que la question n'en est pas encore à l'élaboration de plans, et que pour l'instant ce qui compte c'est de pérenniser l'implantation d'un ESI à Limoges, dans les locaux actuels. Elle souhaite par ailleurs conserver des possibilités d'extension, en cas d'arrivée de nouveaux chantiers au sein de l'ESI.

A Poitiers, il n'y a à ce jour pas de réflexion particulière concernant la densification. Par contre un nouveau bâtiment de stockage va être construit d'ici la fin de l'année, afin de pouvoir s'affranchir de l'actuel contrat passé avec GEODIS (stockage externe à l'ESI), et d'améliorer par la même occasion l'empreinte carbone de l'établissement (suppression des transports entre le site externe et l'ESI).

– Concernant la Cité Administrative, la Direction nous informe que le conseil Cité a acté la réfection des éclairages des bureaux de la tour B (où se situent l'ESI 33 et la DISI siège). Les travaux devraient débuter prochainement.

Concernant la DISI Siège, celle-ci va participer au prochain appel à projet sur les « locaux innovants », pour lequel les candidatures doivent être déposées mi-juin. A ce titre une réunion avec les agents de la DISI siège et les OS sera organisée d'ici fin mai.

Par ailleurs la salle 1101 va être convertie en bureau, afin accueillir des agents de l'ESI 33 situés actuellement sur un autre étage. Les locaux libérés par ces derniers au 10^e étage permettront d'une part de « desserrer » les agents du pôle Développement qui occupent actuellement le reste de l'étage, voire d'accueillir d'autres agents. La CGT a insisté pour qu'à l'image de ce que prévoit la DISI siège pour ses locaux, et comme l'ESI 33 a pu le faire dans le cadre de la réorganisation des missions des pôles Exploitation et Centre OPS, l'ensemble des agents du pôle Développement soit associé aux réflexions concernant la réorganisation de leur étage.

De manière générale, l'ensemble des Organisations Syndicales a rappelé que pour elles, la priorité reste les conditions de vie au travail des agents, et que des considérations d'ordre purement budgétaires ne devaient en rien dégrader celles-ci.

8 – Point emplois :

Suite à l'annonce d'un transfert d'emploi de B PAU de la CID 40 vers l'ESI 33, alors même que quelqu'un est muté au 1^{er} septembre, quelles sont les conséquences pour l'agent muté et pour les agents actuellement en poste ?

La Direction reconnaît une erreur de la Direction Générale, qui n'aurait pas pris en compte le transfert avant de procéder au mouvement de mutation. Elle est actuellement en attente de précisions de la DG pour savoir comment ça se passera, mais semble considérer qu'il y aura bien une mutation en surnombre. Les OS seront attentives à cela, considérant qu'une erreur de l'administration ne doit en aucun cas pénaliser un agent. Par ailleurs, la question se pose des missions éventuellement effectuées par l'un de ces agents, la Direction souhaitant éviter « l'inactivité » de celui-ci. Nous serons là aussi particulièrement attentifs aux choix opérés par celle-ci, dans le respect de l'équité de traitement entre agents.

Concernant le transfert d'un emploi d'IDIV de l'ESI 87 à l'ESI 86, la Direction souhaite par ce biais procéder à la « sécurisation » du poste de « chef de l'éditique », actuellement occupé par un IP amené à partir, et ce suite à des difficultés à recruter un nouvel IP. Elle positionne donc un emploi d'IDIV Hors Classe en attendant.

9 – questions diverses :

Solidaires et la CGT expriment leur hostilité au « projet d'expérimentation » de la semaine en 4 jours, voire 4 jours 1/2 actuellement proposé à la DGFIP. Elles rappellent l'une comme l'autre leur attachement au partage du temps de travail, et non à la « compression » de celui-ci.

La direction indique que le SSI n'est pas concerné par l'expérimentation pour l'instant, et qu'il n'y a donc pas de sujet à la DISI Sud-Ouest. On peut par contre avoir éventuellement des sujets concernant la disponibilité des applications, dans le cadre de plages horaires étendues.

Qu'en est-il du dispositif d'astreintes mis en place pour certains services de production de la DISI, impliquant de travailler parfois sur la plage horaire de 18 h à 20 h ?

La Direction considère qu'il ne s'agit pas à proprement parler d'astreinte, mais juste d'un « dispositif de compensation si nécessaire en cas de travail effectif ». La CGT souhaite que ce sujet soit clarifié, et fasse l'objet d'écrits.

Y a-t-il du nouveau concernant le dispositif « JO 2024 » ?

Pour la Direction il n'y a pas de nouveau sujet, les plans de congés qui lui ont été soumis ont été validés. On envisage cependant un « petit test » avant l'ouverture de ceux-ci, notamment concernant certains PCA (Plan de Continuité de l'Activité).

La CGT a à ce titre demandé à ce qu'une meilleure communication soit faite aux agents concernant les divers PCA existant à la DISI Sud-Ouest, y compris auprès des agents qui ne font pas forcément partie du dispositif mais qui pourraient être amenés à y entrer.

Vos élus CGT en CSAL :

- | | |
|------------------------------------|--------------------------------------|
| – Béatrice Boisson, ESI Poitiers | – Thomas Rafier, ESI Bordeaux |
| – Richard Bordonneau, ESI Bordeaux | – Martine Blaszczyński, ESI Poitiers |

Pour nous contacter : cgt.disi-sud-ouest@dgfip.finances.gouv.fr

Retrouvez nos publications sur notre site Internet :

<https://disi-sudouest.cgtfinancespubliques.fr/>

ou en flashant ce QR Code :

